

Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

LISTE D'APTITUDE

AU GRADE DE : ATTACHE TERRITORIAL

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi d'Attaché :

- HUBER CATHERINE

- ROCTON DAVID

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1^{er} novembre 2022**.

CLERMONT-FERRAND, le 24 octobre 2022



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**LISTE D'APTITUDE
AU GRADE DE : INGENIEUR TERRITORIAL**

ARTICLE 1 : La personne dont le nom suit, est inscrite sur la liste d'aptitude à l'emploi d'Ingénieur :

- CHARLES JEAN-MARC

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1^{er} novembre 2022**.

CLERMONT-FERRAND, le 24 octobre 2022



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**LISTE D'APTITUDE
AU GRADE DE : REDACTEUR TERRITORIAL**

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi de rédacteur :

- LABRE MARYLINE

- LOPES MARIE

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1^{er} novembre 2022**.

CLERMONT-FERRAND, le 24 octobre 2022



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

LISTE D'APTITUDE

AU GRADE DE : TECHNICIEN TERRITORIAL

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi de technicien :

- **BONNE NADIA**
- **BORDE REGIS**
- **JOHANET ERIC**
- **LAYUS FRANCK**
- **MALLET SEBASTIEN**
- **PADOVANI FABRICE**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1^{er} novembre 2022**.

CLERMONT-FERRAND, le 24 octobre 2022



LE MAIRE

OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**LISTE D'APTITUDE APRES EXAMEN PROFESSIONNEL
AU GRADE DE : AGENT DE MAITRISE**

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maîtrise :

- **BETTIOL SANDRA**
- **CHATEAU EMILIE**
- **COURSIERE CATHERINE**
- **PAGET FABRICE**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1^{er} novembre 2022**.

CLERMONT-FERRAND, le 24 octobre 2022



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI